



Compte rendu de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Résidents du Lac Carillon tenue aux lieu, date et heure suivants: 1314 ave James LeMoine, Sillery, le jeudi 20 août 1992 à 19.00 heures.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Gérard-Pierre Bédard, Gilles Blouin, Diane Demers, Denis Ledoux, Michel Lupien, Suzanne Léveillé-Lupien, André Magny.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Bilan des actions accomplies durant la première année
- 3- Rapport financier
- 4- Discussion du rapport Bernier
- 5- Stratégie et actions à entreprendre durant la prochaine année
- 6- Achat des terrains
- 7- Nomination des responsables
- 8- Cotisation annuelle
- 9- Varia
- 10- Clôture de l'assemblée

2-Durant cette première année d'existence, nous avons surtout investi nos énergies à nous informer des possibilités d'intervention, principalement auprès du ministère de l'Environnement et de la F.A.P.E.L.. Les principaux intervenants sont maintenant informés de l'existence de notre association. Il a fallu aussi faire pression auprès du ministère de l'Environnement afin d'obtenir les services d'un expert qui viendrait sur place constater la situation et rédigerait un rapport; ensuite, de multiples démarches auprès de la municipalité de Notre-Dame de Montauban ont été nécessaires afin d'obtenir que cette der-

page 1

L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS
DU LAC CARILLON

1314 av. James Lemoine
Sillery, QC G1S 1A3



ment intervenir; il ne révèle toutefois aucune lacune importante de la part de notre municipalité voisine; seulement quelques améliorations sont suggérées. Cela vient du fait que les normes proposées par le ministère sont minimales et, de plus, ne font l'objet d'aucune loi; certaines sont consignées dans une politique et sont donc suggérées; cependant, aucun organisme n'a le pouvoir de les imposer. Ajoutons aussi que la situation a évolué depuis juillet 1991, c'est-à-dire depuis le passage de Réjean Bernier au lac Carillon.

5-Deux chevaux de bataille nous occuperont cette année: la réglementation concernant l'usage de moteurs sur le lac; la marge de recul(distance minimale entre la ligne des hautes eaux et un bâtiment) et la protection de la bande riveraine.

Stratégie arrêtée: inviter nos voisins à joindre les rangs de l'association et les inciter à faire pression auprès de leur municipalité; faire pression auprès de notre propre corporation municipale afin qu'elle fasse pression aussi sur la question des moteurs.

6-André Magny s'est porté responsable d'élucider la question de l'achat des terrains. Au moment de la rédaction de ce compte rendu, nous savons que des pourparlers ont cours entre le ministère de l'Énergie et des Ressources(M.E.R.) et la municipalité régionale de comté de Portneuf, à l'effet de céder les terrains du M.E.R. aux municipalités afin que ces dernières développent. Il n'est toutefois pas question, pour l'heure, de vendre des terrains du M.E.R.à des particuliers, ni même à une association d'individus comme l'A.R.C..

Nous voulons nous assurer que tout éventuel développement tienne compte de nous et de nos besoins. Aussi, il est décidé d'écrire à chacune des municipalités concernées, demandant de nous tenir au courant de la teneur de ces négociations; l'A.R.C. demandera également au M.E.R., par l'entremise de M. André Daigle, d'être consultée si des décisions nous affectant devaient être prises.

7-Les responsables de l'A.R.C. restent les mêmes à l'exception de Suzanne Léveillé-Lupien qui cède son poste à Gérard-Pierre Bédard. Suzanne nous

page 3

L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS
DU LAC CARILLON

1314 av. James Lemoine
Sillery, QC G1S 1A3



nière fournisse au fonctionnaire désigné(Réjean Bernier), les documents indispensables à son travail.

Nous avons formellement demandé, dès le mois de juin 1991, que Notre-Dame de Montauban règlemente la circulation des bateaux à moteur. Après nous avoir promis de le faire, la municipalité de Notre-Dame de Montauban nous a fait clairement fait savoir, en septembre 1992, qu'elle n'a pas l'intention de demander l'adoption d'une telle réglementation parce que, dit-elle, ce n'est pas ce que souhaitent les propriétaires de sa municipalité.

Suzanne Léveillé-Lupien a participé à un colloque organisé par la F.A.P.E.L.. Elle a été à même de constater que la F.A.P.E.L. est très bien informée de notre situation et qu'elle nous invite à poursuivre nos revendications forts de son appui. Suzanne a surtout été étonnée de réaliser que presque toutes les associations représentées se battent afin de reconquérir ce qui constitue pour nous, du lac Carillon, des acquis à conserver. En effet, plusieurs de ces associations veulent obtenir une réglementation restreignant la conduite des bateaux à moteur parce que ces derniers ont pollué les eaux de leur lac ou encore, elles veulent l'aide du ministère de l'Environnement afin de reboiser leurs rives endommagées. Cela fait réfléchir...Tâchons de conserver intact l'environnement dont nous bénéficions déjà plutôt que de nous battre dans dix ans afin de le reconstituer!

Nous nous proposons aussi de profiter des excellents documents d'éducation préparés par la F.A.P.E.L., en les rendant disponibles à nos membres.

3-Le rapport financier montre un déficit de quelque 160,00\$. Ce déficit s'explique du fait qu'il nous a fallu déboursier 100,00\$ de frais d'incorporation et deux cotisations annuelles à la F.A.P.E.L. qui a modifié sa période de cotisation. Il est donc décidé de conserver le montant de la cotisation annuelle à 10,00\$, mais de modifier la période pour la ramener à l'année civique. Ainsi, chaque membre se verra demander 20,00\$, lesquels couvriront la période de juin 1992 à janvier 1994.

4-Le rapport de l'expert du ministère de l'Environnement(rapport Bernier) a le mérite de détailler chacun des points sur lesquels nous pourrions éventuelle-

page 2

L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS
DU LAC CARILLON

1314 av. James Lemoine
Sillery, QC G1S 1A3



assure toutefois de sa disponibilité dans le cadre d'actions ponctuelles. Merci à Suzanne de son implication durant cette année.

Les notes ont été prises et rédigées par Diane Demers. Si des informations additionnelles vous étaient utiles ou si vous avez des suggestions à nous faire, n'hésitez pas à communiquer avec moi.
